

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 29 janvier 2024

Délibération n°2024/017

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 46 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 janvier à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette sous la présidence de Monsieur DURANTON Robert, Vice-Président de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public, et transmise en directe sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur www.entre-bievretrhone.fr

Date de convocation du Conseil : 23 janvier 2024

MEMBRES PRESENTS :

ANJOU
ASSIEU
AUBERIVES SUR VAREZE
BEAUREPAIRE

CHALON
CHANAS
CHEYSSIEU
CLONAS SUR VAREZE
COUR ET BUIS
LE PEAGE DE ROUSSILLON

LES ROCHES DE CONDRIEU
MOISSIEU SUR DOLON
MONSTEROUX MILIEU
PISIEU
POMMIER DE BEAUREPAIRE
PRIMARETTE
REVEL TOURDAN
ROUSSILLON

SABLONS
SAINT ALBAN DU RHONE
SAINT BARTHELEMY
SAINT CLAIR DU RHONE
SAINT JULIEN DE L'HERMS
SAINT MAURICE L'EXIL

SAINT PRIM
SAINT ROMAIN DE SURIEU

Mr DOLPHIN Jean-Michel
Mr SEGUI Jean Michel
Mme CLARET Nelly
Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie - Mr SOLMAZ Kénan
Mme TYRODE Elisabeth
Mr MALATRAIT Jean Charles – Mme COULAUD Raymonde
Mr BONNETON Gilles
Mr VIALLATTE Régis
Mr GARNIER Jacques
Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr DARBON Thierry - Mr COURION Sébastien
Mme DUGUA Isabelle
Mr MANIN Gilbert
Mr MERLIN Denis
Mr DURIEUX Jean Luc
Mr PASCAL Michel
Mr MERCIER Serge
Mme DEZARNAUD Sylvie
Mr DURANTON Robert – Mr PEY René - Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme LINOSSIER Nathalie
Mr TEIL Laurent
Mr CHAMBON Denis
Mr BECT Gérard
Mme LECOUTRE Sandrine
Mr MONTEYREMARO Axel
Mr GENTY Philippe – Mme LIBERO Marie-France - Mr CORRADINI Louis – Mr RULLIERE Claude – Mme CHOUCANE Aida
Mr CROS Michel
Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

SONNAY
VERNIOZMr VIAL Gilles - Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier
Mr LHERMET Claude
Mr REY Jean Marc

EXCUSES AVEC POUVOIR : Mr MONTEYREMARD Christian pouvoir à Mr MONTEYREMARD Axel – Mr PAQUE Yannick pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme GRANGEOT Christelle pouvoir à Mme DEZARNAUD Sylvie - Mr BERHAULT Yann pouvoir à Mr CHAMBON Denis – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mme ALBUS Delphine - Mr PAVONI Jean François pouvoir à Mme DUGUA Isabelle - Mr ILTIS Laurent pouvoir à Mr DURIEUX Jean Luc - Mme HAINAUD Marie-Christine pouvoir à Mme BONNET Josette - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr PEY René – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mr MERLIN Olivier pouvoir à Mme LECOUTRE Sandrine - Mme RABIER Christine pouvoir à Mr GENTY Philippe -

EXCUSES : Mr FLAMANT Yann – Mr ANDRE Sébastien – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul – Mme OGIER Karelle – Mr PERNOT Bernard – Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Environnement : Fonds « Air / Bois » et Fonds « Air / Fioul »

La Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône a fixé dans son plan climat air énergie territorial (PCAET) des objectifs et des moyens d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air. Ces mesures répondent également au Plan de Protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération lyonnaise dont le périmètre inclut le territoire d'Entre Bièvre et Rhône.

Un Fonds « Air/Bois » est un dispositif d'incitation financière au remplacement d'un appareil de chauffage au bois non performant (foyers ouverts, appareils anciens) par un appareil performant qui émettra beaucoup moins de particules fines. Le secteur résidentiel est le premier émetteur de particules fines sur le territoire, devant le transport, principalement à cause du chauffage au bois.

L'ADEME, partenaire majeur de ce type de dispositif, a cofinancé les études de préfiguration et cofinance les fonds « air bois » à hauteur de 50% des dépenses, dans le cadre d'un appel à projet auquel il est proposé de répondre.

La Communauté de communes souhaite, parallèlement au fonds « air bois », mettre en place un fonds « air fioul » répondant à un tout autre objectif, celui de la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à cette énergie fossile. Ce fonds spécifique sera financé en intégralité sur les fonds propres de la Communauté de communes, aucun dispositif de soutien national ou local ne peut venir compléter ce fonds.

La durée de ces fonds est fixée à trois ans. La prise en compte de 3 années pleines « de période de chauffe » inscrit l'opération du 01/02/2024 au 31/07/2027.

Dimensionnement des fonds

Une enquête chauffage en ligne réalisée sur le territoire du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2023 a permis de recueillir les informations nécessaires au dimensionnement des fonds (taux de renouvellement naturel des équipements, taux de pénétration du chauffage au bois et au fioul, gisements d'équipements).

A la suite des propositions du groupe de travail du PCAET « Qualité de l'Air / santé Environnementale », accompagné par l'AGEDEN et l'ADEME, le comité de pilotage du 9 novembre 2023 a retenu les scénarios de dimensionnement des fonds suivants :

- « qualité de l'air et précarité » pour le Fonds Air Bois,
- « climat et précarité » pour le Fonds Air Fioul.

Les scénarios retenus ont été définis à partir de retours d'expériences d'autres territoires, des résultats de l'enquête et d'une simulation des restes à charge en fonction du revenu des ménages.

Estimatif - Fonds Air Bois

Il est proposé l'attribution d'une prime différenciée de 1 500 € pour les ménages aux revenus modestes et très modestes et 1 000 € pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (selon les niveaux de ressources fixés par l'Anah).

Sur la base de 260 dossiers subventionnés par an (dont 73 pour des ménages aux revenus modestes et très modestes)

	Annuel	Sur 3 ans*
Coût global	367 700 € TTC	1 120 100 € TTC
Prise en charge ADEME	187 844 € TTC	572 032 € TTC
Reste à charge EBER	179 856 € TTC	548 068 € TTC

* inclus l'étude bilan pour préparation du fonds 2^{ème} génération

Estimatif - Fonds Air Fioul

Il est proposé l'attribution d'une prime différenciée de 3 000 € pour les ménages aux revenus modestes et très modestes et 1 000 € pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs (selon les niveaux de ressources fixés par l'Anah).

Sur la base de 80 dossiers subventionnés par an (dont 53 pour des ménages aux revenus modestes et très modestes)

	Annuel	Sur 3 ans
Coût global = reste à charge à charge EBER	209 600 € TTC	628 800 € TTC

Les règlements d'attribution des primes

La mise en œuvre des fonds air-bois et fioul demandent l'établissement d'un certain nombre de règles, relatifs aux bénéficiaires, aux montants des aides, aux conditions d'attribution de ces aides et à la constitution et l'instruction de chacun des dossiers, aussi, il est proposé en pièce jointe un règlement.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les compétences de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône,

Considérant le souhait de la Communauté de communes de mettre en place un fonds air/bois et un fonds air/fioul dans le cadre de moyens d'actions pour l'amélioration de la qualité de l'air et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre,

Considérant les faits ci-dessus exposés,

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité de ses membres,**

VALIDE le principe de mise en place d'un fonds air/bois et d'un fonds air/fioul tels que présentés,

VALIDE la candidature d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes à l'appel à projets de l'ADEME sur le fonds Air Bois, permettant ainsi de bénéficier d'un co-financement,

VALIDE les règlements d'attribution des primes du fonds air/bois et des primes du fonds air/fioul tel que présentés et ci-annexés,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

CHARGE Madame la Présidente et Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme
La Présidente,
Sylvie DEZARNAUD